

224C0501
FR0012938884-FS0242

8 avril 2024

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

SOLOCAL GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 avril 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissement de seuils suivantes, intervenus le 1^{er} avril 2024 :

- la société de droit suisse Crédit Suisse Group AG (Paradeplatz, Zurich 08001, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle¹, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société ; et
- la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société Credit Suisse Asset Management LLC qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOLOCAL GROUP et détenir 7 585 848 actions SOLOCAL GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,75% du capital et 5,73% des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de la fusion-absorption de la société Crédit Suisse Group AG par la société UBS Group AG.

¹ Agissant pour le compte de fonds.

² Sur la base d'un capital composé de 131 906 654 actions représentant 132 421 377 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.